

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires nous paraissant intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Quelques chantiers en cours...



Laboratoires Richard (Saulce / Rhône)



Technidata (Montbonnot)



Mestre Aubade (Grenoble)



Petzl R&D (Crolles)

Les pentes minimales de toiture en bac sec

Petit rappel ci après des pentes minimales à respecter en toiture bac acier.

A noter qu'un amendement de Juin 2006 traite du cas particulier (mais de plus en plus rencontré...) des toitures en bac acier cintré, en admettant sous certaines conditions un faîtage à pente nulle.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :

9 personnes
+ 1 contrat
alternance

Nombres d'affaires actives en cours : 21

Dont avants projets : 9

Dont DCE : 5 (avec affaires en consultation : 4)

Dont chantiers : 7

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

Résidence du Lac - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : aim.sarl@wanadoo.fr - site : www.aim-ingenierie.com

4.4 Conditions préalables requises pour la pose

4.4.1 Conditions générales

NOTE

Les charpentes destinées à recevoir ce type de couverture sont en acier, en bois, en béton armé ou en béton précontraint.

Les pentes des versants sont directement données par l'ossature porteuse. La pose sur ossature en béton ou en maçonnerie est réalisée sur une ossature secondaire en acier protégé et résistant aux efforts. Ces supports sont incorporés au gros oeuvre et ancrés à l'aide de dispositifs appropriés ([voir paragraphe 4.4.4](#)).

Des dispositions ont été prises pour que le porte-à-faux des plaques nervurées ne soit pas supérieur au 1/10 de l'écartement entre appuis suivant fiche technique ([voir annexe G](#)).

Un appui pour les plaques nervurées existe de chaque côté d'éventuelles discontinuités dans la structure (joints de dilatation, différence de niveaux, murs coupe-feu émergents).

De même, dans le cas de coupes biaisées (arêtières, noues), un élément résistant permet l'appui des coupes biaisées des plaques nervurées.

Un chevêtre est prévu autour des pénétrations intéressant une dimension (largeur ou longueur) supérieure à 400 mm.

4.4.2 Pente minimale

Le [tableau 1](#) indique les valeurs minimales à adopter pour les pentes des couvertures.

Ces valeurs sont données en fonction de la configuration de la couverture et des zones et situations climatiques ([voir annexe E](#)) où sont érigés les ouvrages (ces zones et situations étant définies à l'[annexe E](#)).

La présence de plaques nervurées en PRV translucides conduit dans certains cas à l'emploi des compléments d'étanchéité aux recouvrements transversaux avec les plaques en acier ([voir 6.3](#)).

Le choix de pentes inférieures à celles indiquées n'est pas visé par le présent document. Il doit faire l'objet d'une étude particulière.

Tableau 1 Valeurs minimales à adopter pour les pentes des couvertures

Configuration de la couverture	Hauteur des nervures h (mm)	Zone et situation climatique (H étant l'altitude en mètres)						Toutes situations	
		Zone I			Zone II				Zone III
		Situation			Situation				Toutes situations
		protégée	normale	exposée	protégée	normale	exposée		
Simultanément : – pas de pénétrations – pas de plaques PRV translucides – plaques nervurées de longueur égale à celle du rampant	$h \geq 35$	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	
	$h < 35$	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	7 %	15 %	
Autres cas	$h \geq 35$	7 %	7 %	10 % 1)	7 %	10 % 1)	10 % 1)	H ≤ 500 : 10 % 1) 500 < H ≤ 900 1) 15 % 1)	
	$h < 35$	10 % 1)	10 % 1)	15 % 1)	10 % 1)	15 % 1)	15 % 1)	15 %	

1) Lorsque la couverture ne comprend pas de plaques nervurées en PRV tout en présentant des pénétrations ou des joints transversaux de plaques nervurées, la pente minimale peut être ramenée à 7 % en utilisant des compléments d'étanchéité transversaux.

Annexe E (normative) Zones climatiques et situations

E.1 Zones climatiques

La France est divisée en trois zones climatiques (eu égard à la concomitance vent pluie).

Zone I

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m.

Zone II

Côte atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole.

Transition de 20 km environ entre la zone I et la zone III pour les côtes de la Manche et de la Bretagne et de la Mer du Nord.

Altitudes comprises entre 200 m et 500 m.

Zone III

Côtes de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique jusqu'à Lorient sur une profondeur de 20 km.

Vallée du Rhône jusqu'à la pointe des trois départements : Isère, Drôme, Ardèche.

Provence, Languedoc, Roussillon, Corse.

Altitudes au-dessus de 500 m.

En cas d'incertitude quant à l'appartenance d'un lieu à une zone, il appartient aux Documents Particuliers du Marché de le préciser.

NOTE

La carte ci-après ([figure E.1](#)) synthétise ce découpage à titre informatif.

E.2 Situations

A ces zones, il convient de superposer les effets résultant de la situation locale, d'où, dans chaque zone, une subdivision en trois types de situation.

Les situations correspondent à des surfaces localisées de très faible étendue par rapport aux zones.

Situation protégée

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent.

Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.

Situation normale

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes étendues ou non (vallonnements, ondulations).

Situation exposée

Au voisinage de la mer : le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles ou presqu'îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

A l'intérieur du pays : les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées (par exemple Mont Aigoual et Mont Ventoux) et certains cols.

